

CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE MINIMALE EN 2^{ème} ANNEE MMOP ANNEE UNIVERSITAIRE 2026/2027

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire **2027-2028** est :

	LSPS 1^{ère} année	LAS disciplinaire 1^{ère} année	LSPS 2^{ème} /3^{ème} année	LAS disciplinaire 2^{ème} /3^{ème} année	PASSERELLE (Passerelle santé/U.E/ hors U.E)
Médecine	115	10	77	10	12/2/4
Odontologie	10	0	5	1	NC
Pharmacie	15	3	32	6	NC
Maïeutique	4	2	2	2	NC
TOTAL	144	15	116	19	18

La Doyenne de la Faculté de Santé par Intérim

Françoise BOTTEREL

